



Extrait du registre des délibérations
du comité syndical

Séance du 19 janvier 2023

Date de la convocation : 13 janvier 2023

Date d'affichage convocation : 13 janvier 2023

| Nombre de membres | | Vote | |
|--|----|--------------|----|
| Membres afférents au Comité syndical : | 25 | Pour : | 23 |
| Membres en exercice : | 25 | Contre : | 0 |
| Membres présents : | 18 | Abstention : | 0 |
| Membres ayant donné procuration : | 5 | | |

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS et le jeudi 19 janvier, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 17 heures 00 à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Territoriales.

N°2023-01-03

Objet de la délibération :

Attribution du marché de traitement des déchets ultimes

Présents :

CC Pays de Lunel : FENOY Fabrice, ESTEBAN Jean-Jacques, BENIATTOU Noureddine

CC Grand Pic St Loup : SENET Laurent, CAPUS Georges, MATHERON Françoise, KUSOSKY Romain

CA Pays de l'Or : CARLIER Michel, LIBES Pierre, CHALOT René

CC Rhony, Vistre, Vidourle : LAURENT Jean-François, ROUSSEAU Antoine

CC Pays de Sommières : ANDRIUZZI Jean-Michel, DUMAS Alex, THEROND Alain, LECCIA Béatrice

CC Terre de Camargue : PENIN Olivier

Commune de Lunel-Viel : BILLET Eric

Avaient donné procuration : BERNARD Claude à PENIN Olivier, FELINE Thierry à SENET Laurent, LEVAUX Marie à CARLIER Michel, BERTHET Jean-Pierre à FENOY Fabrice, GRAS Philippe à LAURENT Jean-François

Secrétaire de séance : SENET Laurent

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1414-1 et L. 2122-22,

Vu la délibération du Comité syndical du 2 avril 2021,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres portant sur le marché public de traitement des déchets ultimes du 19 janvier 2023,

Considérant que la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les trois lots comme suit :

- Le lot 1 à la société COVED SAS, sise 7 rue du Docteur Lancereaux – 75008 Paris ;
- Le lot 2 à la société COVED SAS, sise 7 rue du Docteur Lancereaux – 75008 Paris ;
- Le lot 3 à la société COVED SAS, sise 7 rue du Docteur Lancereaux – 75008 Paris.

Les tarifs suivants sont applicables :

| Tarif en € HT / t | Lot 1 | Lots 2 et 3 |
|--|----------|-------------|
| Stockage d'une tonne de déchets entrante | 199,50 € | 212,00 € |
| TGAP applicable pour 2023 | 51,00 € | 51,00 € |
| TGAP applicable pour 2024 | 58,00 € | 58,00 € |
| TGAP applicable à partir de 2025 | 65,00 € | 65,00 € |

Considérant qu'un certain nombre d'actes du Président (signature du marché, courriers de rejet aux candidats évincés...) sont nécessaires pour mettre en œuvre les décisions prises par la Commission ;

Considérant qu'en matière de marchés publics, la délibération du Comité syndical du 2 avril 2021 délègue au Président les attributions suivantes :

« Dans la limite des crédits inscrits au budget :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres dont le montant ne dépasse pas 214 000 € HT ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants dans le respect des règles fixées par le code de la commande publique ; »

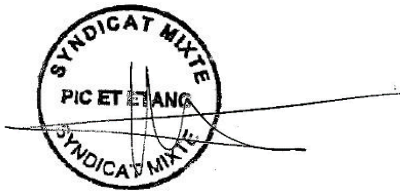
Considérant que le montant du marché de traitement du plâtre concerné par la délibération de ce jour s'élève à un montant supérieur à 214 000.00 € HT sur toute la durée du marché ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement du marché public de traitement des déchets ultimes du Syndicat.
- D'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir dans cette affaire.

Fait à Lunel-Viel le 19 janvier 2023,

**Le Secrétaire de séance,
Laurent SENET**



**Le Président,
Fabrice FENOY**

